



Financement de la campagne 2007 de Sarkozy : l'ONG Sherpa partie civile

SHERPA est désormais partie civile dans l'enquête judiciaire en cours sur un éventuel financement de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2007 par le régime libyen de Mouammar Kadhafi, a-t-on appris lundi auprès de l'avocate de l'association anti-corruption.

Les juges Serge Tournaire et René Grouman sont chargés depuis le mois d'avril d'une information judiciaire notamment pour « corruption active et passive », « trafic d'influence », « faux et usage de faux », « abus de biens sociaux », « blanchiment, complicité et recel ».

« *Nous sommes désormais partie civile dans ce dossier sur un éventuel financement de la campagne de Nicolas Sarkozy en 2007* », a indiqué à l'AFP l'avocate de Sherpa, **Me Marie Dosé**. « *Cette constitution de partie civile s'inscrit dans un mouvement de fond de la société civile, consciente que la lutte contre la corruption à un niveau international exige l'intervention de nombreux acteurs dont nous faisons partie* », a-t-elle ajouté.

Présidée par l'avocat William Bourdon, l'ONG Sherpa est à l'origine de plusieurs procédures judiciaires en France. Son objet est de « *protéger et défendre les populations victimes de crimes économiques* ».

Cette enquête avait été déclenchée quand Ziad Takieddine, par ailleurs mis en examen dans le volet financier de l'enquête dite Karachi sur un financement occulte de la campagne présidentielle d'Édouard Balladur en 1995, avait affirmé au juge Renaud van Ruymbeke qu'il détenait des preuves d'un financement par la Libye.

« *Je n'ai pas spécifiquement évoqué la campagne présidentielle de 2007, mais un financement plus général d'hommes politiques français* », avait par la suite indiqué à l'AFP Ziad Takieddine qui n'a pour l'heure pas produit les preuves qu'il affirme détenir.

Dans ce dossier, des perquisitions ont été menées, notamment chez M. Takieddine, ainsi qu'au domicile et au bureau de Claude Guéant, ancien secrétaire général de l'Élysée sous Nicolas Sarkozy. Chez Claude Guéant, ils avaient notamment trouvé trace d'un virement de 500.000 euros au profit de l'ancien ministre de l'Intérieur qui le justifie par la vente à un avocat malaisien de deux tableaux d'un peintre flamand du XVII^{ème} siècle, Andries van Eertvelt. Il explique avoir fourni à la justice l'identité de cet avocat.